



Relogement copropriétaire pendant travaux

Par **touille**, le **20/05/2016** à **13:26**

Bonjour,

Notre copropriété (composée uniquement de copropriétaires occupants) doit engager des travaux de réfection totale de la toiture de l'immeuble. Les 2 appartements du dernier étage étant des duplex sous combles, les propriétaires y résidant ne pourront pas accéder à l'étage de leur appartement pendant la durée des travaux. Doivent-ils se contenter d'habiter un seul niveau (bas) de leur appartement pendant la durée des travaux ou bien sont-ils obligatoirement relogés pendant cette durée ? Dans le cas d'un relogement éventuel, cela doit-il se faire aux frais des propriétaires concernés ou à celui de la copropriété ?

Merci d'avance de votre réponse précise.